

Rouyn-Noranda, le 25 août 2020

Agence d'évaluation d'impact du Canada

Objet : Commentaires sur le projet minier aurifère Wasamac

Madame, Monsieur,

J'ai acquis ma maison sur le rang des Cavaliers à l'été 2019. Sans même l'avoir visitée, je suis tombée en amour avec l'endroit et j'ai tout de suite su que c'était « ma » maison. En plus du charme bucolique de l'endroit, j'ai choisi cette maison pour sa position géographique, son orientation, son espace habitable, sa configuration, pour la tranquillité du coin. Pour ma famille, mes deux jeunes enfants, cet endroit est tout simplement un paradis de paix et de nature où nous avons de l'espace pour jouer sans s'inquiéter, jardiner, faire du bois, etc. Bref, tout ce dont ma famille et moi rêvions. Malheureusement, notre lune de miel a brusquement pris fin lorsque nous avons été invités au café-rencontre pour le projet minier en février 2020. C'est à ce moment que j'ai appris l'intention d'exploitation de la mine Wasamac et que j'en ai compris les impacts. Bien que je ne sois pas la plus près du projet, je suis tout de même dans un rayon de 5 km de la mine et je pense fermement que ma famille et moi subirons les répercussions de ce projet. À la lumière de la description du projet soumise par Monarques Gold, mais également, des antécédents des autres projets miniers régionaux, j'ai de nombreuses préoccupations touchant à différentes thématiques telles que les aspects économique, environnemental, juridique et sécuritaire ainsi que l'aspect social des citoyens impactés.

L'économie qui a le dos large

La majorité des avantages mis de l'avant par le promoteur concernant le projet minier sont d'ordre économique. D'abord, environ 400 emplois seront créés en phase de construction, puis environ 300 emplois seront créés lors de la phase d'exploitation de la mine¹. Monarques prévoit par ailleurs une durée de vie de 11 ans pour l'extraction d'un peu plus de 1,5 millions d'once d'or, mais avec une

¹ Monarques Gold. (2020). *Projet minier aurifère Wasamac : Description de projet initiale – Résumé*. [En ligne] <https://iaac-aeic.gc.ca/050/documents/p80879/135672F.pdf>

possibilité de prolonger la durée de vie de la mine². Toutefois, à moins d'être embauchée par la minière, ma famille ne bénéficiera pas de ces fameux emplois créés et de leurs salaires alléchants. D'ailleurs, en quoi ces emplois sont vraiment bénéfiques alors que la région connaît une pénurie de main-d'œuvre³ et que les autres entreprises qui ont eux-aussi besoin de main-d'œuvre ne peuvent concurrencer les mines en termes de salaires? Également, la majorité des emplois créés dans une mine sont comblés par des hommes⁴ et le niveau de scolarité exigé n'est pas des plus élevés, majoritairement un niveau professionnel⁵. Les femmes sont donc les grandes perdantes des avantages économiques vantés par le promoteur. Il n'y a pas que les entreprises qui sont concurrencées par les mines, mais également les institutions d'enseignement. En effet, il n'est pas rare de voir de jeunes garçons quitter les bancs d'école pour une carrière dans les mines « parce que c'est plus payant ».

Est-ce que Monarques compte favoriser l'embauche des citoyens impactés par le projet Wasamac?

Comment Monarques compte-t-elle s'assurer de favoriser l'embauche des groupes minoritaires (autochtones, minorités visibles, femmes, etc.)?

De plus, advenant que le prix de l'or chute ou tout simplement à la fermeture de la mine, qu'arrivera-t-il des emplois créés?

Est-ce que le promoteur a prévu un quelconque programme de placement des employés affectés par la perte de leur emploi?

Aussi, compte tenu du coût important que représentent la main-d'œuvre dans l'exploitation d'une mine et que l'utilisation des technologies est de plus en plus importante, est-ce que le promoteur peut garantir le maintien des 300 emplois créés tout au long de la durée de vie du projet?

Pourquoi limiter la durée de vie à 11 ans pour 1 558 000 d'onces d'or alors qu'il est possible d'en exploiter 2 881 800 onces? Pourquoi ne pas présenter un projet dont la durée de vie est plus longue?

Dans le cas où Monarques voudrait ultérieurement prolonger la durée de vie de la mine, est-ce qu'une nouvelle consultation des citoyens sera effectuée? Quelles seront les modalités?

Ensuite, Monarques met de l'avant l'octroi de contrats aux fournisseurs locaux et régionaux admissibles⁶. Toutefois, à moins de faire partie de ces fournisseurs, la majorité des citoyens impactés ne sera pas avantagée par l'aspect économique de ces contrats. Aussi, il est vrai que l'industrie minière est positive pour l'économie de la région, mais elle profite principalement à ceux qui y travaillent. Pour les autres, il n'y a pas de salaires élevés, de conditions de travail supérieures et d'accroissement de la richesse, au contraire. Le coût de la vie en région est plus élevé

² Rodrigue, P. (2020). Impact environnemental réduit pour le projet Wasamac dans *Le Citoyen*. [En ligne] <https://www.lecitoyenrouynlasarre.com/article/2020/05/14/impact-environnemental-reduit-pour-le-projet-wasamac>

³ IHeartRadio. (2018). *L'Abitibi en pénurie de main-d'œuvre... malgré 4000 personnes au chômage dans la région!*. [En ligne] <https://www.iheartradio.ca/energie/energie-rouyn/nouvelles/l-abitibi-en-penurie-de-main-d-oeuvre-malgre-4000-personnes-au-chomage-dans-la-region-1.3580957>

⁴ Parent-Bouchard, E. (2016). *Les femmes font leur place dans le monde minier*. [En ligne] <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/769182/femmes-mines-abitibi-temiscamingue>

⁵ Institut national des mines. (2019). *Estimation des besoins de main-d'œuvre du secteur minier au Québec*. [En ligne] https://inmq.gouv.qc.ca/publication/122/estimation_besoins_main-doeuvre_2019-2023

⁶ Monarques Gold. (2020). *Op. Cit.*

et l'accès à la propriété est de plus en plus difficile⁷. Nous vivons dans une bulle dorée. Raisonnablement, on peut penser que cette bulle éclatera et que la chute sera d'autant plus drastique. De plus, les organismes communautaires et sans but lucratif qui œuvrent en région sont confrontés aux mêmes problèmes de manque de main-d'œuvre, de conditions de travail et salariales nettement moindres que celles de l'industrie minière et de coûts de fonctionnement élevés. Cette situation démontre un partage des richesses inéquitable et soulève de nombreuses préoccupations.

Comment Monarques s'assurera d'un partage des richesses équitable avec la communauté?

Combien d'argent seront distribués à la communauté, sous quelle forme et selon quels critères? (dons et commandites)

Enfin, le promoteur met de l'avant que son projet est rentable avec un prix de l'or à 1 300 \$US de l'once. Toutefois, cette estimation est variable en fonction de différents facteurs. Entre autres, un budget de 6,06 M\$ est prévu pour la restauration du site, mais cette estimation est basée sur des résidus et stériles miniers non acidogènes et lixiviabiles⁸.

Est-ce que ce budget sera suffisant dans le cas où les résidus et stériles miniers seraient acidogènes et/ou lixiviabiles ou qu'il y aurait tout autre problème à gérer?

Quel est le budget alloué pour gérer les compensations (ponctuelles et récurrentes) aux voisins et est-ce que ce montant est inclus dans le coût de production?

L'environnement c'est important!

Dans la description de projet, le promoteur fait mention des différentes études réalisées par des firmes d'ingénierie principalement portant sur différents aspects, tels que la pollution sonore, le réseau hydrographique, la qualité de l'air, etc. Toutefois, les citoyens n'ont pas été informés complètement et de manière continue des résultats de ces différentes études. Aussi, la description de projet mentionne de nombreuses espèces d'oiseaux, de poissons, des tortues et autres mammifères ayant des activités à proximité du site projeté pour la mine, dont la petite chauve-souris brune et la chauve-souris nordique qui sont des espèces en voie de disparition⁹. Lors de la fermeture de la mine, le promoteur prévoit remettre le site dans une situation visuellement acceptable, remettre les infrastructures dans un état compatible avec l'usage futur et éliminer les risques inacceptables pour la santé et la sécurité des personnes ainsi qu'éliminer la production et la propagation des substances susceptibles de porter atteinte au milieu récepteur et viser à éliminer toute forme d'entretien et de suivi¹⁰. Également, Monarques mentionne favoriser la survie du papillon éponyme par la plantation d'asclépiades sur ses propriétés minières en Abitibi¹¹.

Quels sont les risques jugés inacceptables pour la santé et la sécurité des personnes?

⁷ Côté, P. (2020). *Le prix de l'or soutient l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue*. [En ligne] <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1727536/or-abitibi-economie-region-prix-aurifere>

⁸ Monarques Gold. (2020). *Op. Cit.*

⁹ Monarques Gold. (2020). *Op. Cit.*

¹⁰ *Idem.*

¹¹ Monarques Gold. (2019). *Monarques poursuit le combat pour sauver l'un des principaux pollinisateurs de la planète*. [En ligne] https://assets.website-files.com/5787b0e39bdd7b7161e7fd98/5cf574af6e00f56409400550_MQR216-Mission-Monarques-2019-FR.pdf

Qu'est-ce qui est visuellement acceptable?

Est-ce que les infrastructures seront démantelées?

Est-ce que l'arrêt de la mine, mais avec l'optique de l'exploiter à nouveau dans 20-30-40 ans justifierait de laisser les infrastructures en place?

Est-ce que la mine sera noyée au moment de sa fermeture?

Quelles seront les conséquences de la restauration du site sur l'environnement et les citoyens?

Est-ce que de l'asclépiade est actuellement plantée sur les propriétés minières du projet Wasamac?

Est-ce que la plantation d'asclépiade est prévue en période de restauration du site? Si oui, dans quelle mesure? Est-ce compatible avec la faune et la flore actuellement présente?

Quels sont les usages potentiels futurs du site?

Concrètement, de quoi aura l'air le site à la suite de la fermeture de la mine?

Dans quelle mesure Monarques sera-t-elle responsable du site à la suite de la fermeture?

Comment le promoteur compte-t-il éliminer les risques environnementaux pour les espèces menacées ou en voie de disparition à proximité du site?

Est-ce que le promoteur compte faire un inventaire de la situation actuelle concernant la qualité de l'air (en campagne), la qualité et la quantité d'eau (nappes phréatiques, puits, lacs, etc.), le niveau sonore des activités courantes, etc.?

Comment le promoteur compte-t-il réduire l'émission des GES et du SO₂ dans l'atmosphère et dans quelle mesure ces émissions peuvent-elles être néfastes pour la santé des citoyens?

Est-ce que Monarques Gold compte obtenir une certification environnementale (ex : VDMD) pour le projet Wasamac?

La sécurité avant tout!

Le promoteur met de l'avant une nouvelle technologie (Rail Veyor) pour exploiter la mine de manière moins intrusive pour les citoyens¹². Toutefois, cette nouvelle technologie et les risques inhérents semblent méconnus ou pas encore complètement réglés¹³. Monarques a également annoncé être en discussion avec Glencore pour faire traiter le minerai à son usine de Timmins¹⁴. Pour ce faire, l'entreprise compte faire convoier le minerai par train. Considérant l'utilisation actuelle du chemin de fer et la proximité de celui-ci avec de nombreuses résidences, de nombreuses préoccupations sont également soulevées. De plus, parmi les nombreuses installations prévues en surface et sous terre, certaines prévoient contenir des explosifs et des matières dangereuses¹⁵. À cela, ajoutons que l'exploitation de la mine augmentera de manière significative la circulation de

¹² Belzile, J-M. (2019). *Le projet minier Wasamac à Rouyn-Noranda franchit une autre étape*. [En ligne] <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1398721/wasamac-mine-evain-arntfield-or-kekeko>

¹³ Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. (2019). *Mentions reconnaissances 2019 : Outil d'ancrage pour le Rail Veyor*. [En ligne] <http://www.santeautravail.qc.ca/documents/20509/7215262/OUTIL+D'ANCRAGE+POUR+LE+RAIL+VEYOR.pdf>

¹⁴ Rodrigue, P. (2020). *Op. Cit.*

¹⁵ Monarques Gold. (2020). *Op. Cit.*

véhicules et de véhicules lourds sur la route 117 (boulevard Rideau) et sur le rang des Cavaliers. Cette zone qui est déjà largement fréquentée et partagée entre les utilisateurs en voiture, à vélo et à pied et dont la vitesse est limitée à 70 km/h (rang des Cavaliers), pourrait devenir le théâtre de nombreux accidents. Outre l'augmentation du risque de collisions, l'entretien et la dégradation prématurée de la chaussée sont d'autres éléments préoccupants.

Quels sont les risques inhérents à l'utilisation du Rail Veyor pour les employés de la mine et la population à proximité? (Risques de blessures, d'effondrements, de secousses, etc.)

Quand la décision finale concernant la construction ou non de l'usine sera-t-elle prise?

Advenant le cas où le promoteur construit une usine, quelles sont les conséquences prévues et les mesures d'atténuation qui seront mises de l'avant par le promoteur?

Quels sont les risques liés à une augmentation de l'utilisation du chemin de fer?

Comment la minière compte-t-elle réduire le bruit et les nuisances de l'augmentation de l'utilisation du chemin de fer?

Quel est le plan de gestion des risques en cas de catastrophe ferroviaire considérant que la voie ferrée passe à proximité de nombreuses résidences et que certaines sont enclavées par la voie ferrée?

Quels sont les risques liés à l'entreposage et au transport de matières dangereuses et explosives?

Quels sont les mesures de gestion en cas de déversement ou d'explosion accidentelle?

Que compte faire la minière pour limiter l'augmentation de la circulation sur la Route 117 et le rang des Cavaliers?

Comment le promoteur compte-t-il s'assurer de l'efficacité des mesures d'atténuation mises en place?

Que compte faire Monarques pour limiter la dégradation prématurée de la chaussée?

David contre Goliath, version Wasamac

Nous avons pu constater dans le cas de la mine à ciel ouvert à Malartic la divergence d'opinion concernant son exploitation¹⁶. Cette situation, de même que celle de Wasamac, démontre à quel point ce type de projet soulève une panoplie de questionnements et de préoccupations et à quel point les ressources disponibles sont inégales. En effet, alors que le promoteur bénéficie de ressources financières élevées, celui-ci peut embaucher différents experts bénéfiques au projet et possède des employés dédiés à la mise en forme du projet. Toutefois, les citoyens, qui sont habituellement néophytes en ce qui concerne le domaine minier et environnemental, se retrouvent rapidement submergés par la panoplie d'informations à assimiler et à comprendre. Les questionnements sont souvent laissés sans réponse et le citoyen peine à suivre la cadence imposée par le promoteur. Le citoyen doit alors, par ses propres moyens, suivre les informations fournies par la minière, s'informer et questionner sur de nombreux aspects inconnus, et penser à tous les

¹⁶ Brisson et al. (2017). L'exploitation de la mine a entraîné des problèmes sociaux importants à Malartic dans *Le Devoir*. [En ligne] <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/512284/des-idees-en-revues-l-exploitation-de-la-mine-a-entraîne-des-problèmes-sociaux-importants-a-malartic>

petits détails qui pourraient lui échapper afin de « bien se protéger juridiquement ». C'est une lourde responsabilité que plusieurs ne sont pas en mesure d'assumer.

Quelles sont les ressources disponibles pour les citoyens?

Comment les citoyens peuvent-ils faire valoir leurs préoccupations et leur positionnement face au projet?

Quels sont les recours possibles pour les citoyens?

Quelles sont les conséquences juridiques de telles ou telles actions pour le citoyen?

Est-ce que le fait d'accepter une compensation financière à un moment X enlève le droit de faire recours contre le promoteur à un autre moment et dans quelle limite?

Acceptabilité sociale et impacts sur les citoyens

Depuis les premiers balbutiements du projet en 2012, les citoyens se sont montrés préoccupés et en défaveur du projet minier^{17,18}. Lors du plus récent café-rencontre organisé par Monarques, j'ai pu constater les multiples questions qui reviennent constamment et pour lesquelles nous n'avons toujours pas de réponse. Cela rappelle que les citoyens ont besoin d'accompagnement, mais d'un accompagnement indépendant en lequel ils peuvent avoir confiance. D'ailleurs, dans les résumés de rencontre, il est mentionné à maintes reprises le manque de confiance dans la relation entre la minière et les citoyens, chose que Monarques s'est engagé à rebâtir. Force est de constater qu'il reste malheureusement beaucoup de chemin à faire et que certaines lacunes perdurent quant aux communications de la minière envers les citoyens. De plus, Monarques mentionne à mainte reprise vouloir rendre son projet acceptable et travailler en collaboration avec les parties prenantes. Il est difficile de croire en ces paroles alors que Monarques manque visiblement d'expérience en termes d'acceptabilité sociale et de gestion des parties prenantes. Aussi, l'acceptabilité sociale n'est pas de faire passer un projet à tout, mais bien de le rendre tolérable pour les parties prenantes, donc d'obtenir un consensus autour du projet. Le Livre Vert décrit d'ailleurs l'acceptabilité sociale comme « la résultante d'un processus de consultation dans lequel promoteur, élus, organismes, groupes et citoyens discutent ensemble sur les conditions permettant la réalisation ou non d'un projet »¹⁹.

D'un point de vue imagé, l'acceptabilité sociale lorsqu'elle est acquise mène à l'obtention d'un permis social d'opérer²⁰. Toutefois, pour consentir ce permis social d'opérer, les citoyens doivent pouvoir donner leur consentement de manière libre et éclairée. Ils doivent être correctement informés de toutes les variables susceptibles d'influencer leur choix. Malheureusement, on peut lire à plusieurs reprises dans la description de projet initiale que davantage d'informations sur tel ou tel sujet seront données ultérieurement.

¹⁷ Radio-Canada. (2012). *Projet Wasamac : Mines Richmond informe les citoyens*. [En ligne] <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/555637/projet-wasamac-richmont-information>

¹⁸ Blondin, A. (2019) Wasamac considéré comme un projet à l'étude dans *Le Citoyen*. [En ligne] <https://www.lecitoyenrouynlasarre.com/article/2019/04/21/wasamac-considere-comme-un-projet-a-l-etude>

¹⁹ Gouvernement du Québec. (2016). *Orientations du Ministère de l'énergie et des ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale : Livre Vert*. [En ligne] <https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/orientations-complet-acceptabilite-sociale.pdf>

²⁰ Thomson, I. et Boutilier, R. (2018). *What is the Social License?* [En ligne] <https://sociallicense.com/definition.html>

Quelles sont les attentes du promoteur envers les citoyens?

Comment le promoteur compte-t-il favoriser une communication fluide et transparente avec les citoyens impactés?

Quelles seront les mesures de compensation pour les citoyens impactés? Quelle sera la durée de ces compensations? Que couvrira ces compensations?

Comment le promoteur compte-t-il obtenir le permis social d'opérer?

Advenant le cas où les citoyens sont en désaccord avec le projet, est-ce que le promoteur retirera son projet?

Comme mentionné précédemment, ma lune de miel dans mon coin bucolique a brusquement pris fin lorsque j'ai compris que je devais me battre contre une mine. Se battre. C'est exactement ce que certains citoyens ont l'impression de faire, parfois depuis 10 ans, parfois depuis quelques années ou quelques mois seulement. Ce projet minier, alors qu'il n'est même pas encore en exploitation, aura généré un stress considérable auprès des citoyens à proximité, ainsi que de la frustration et des nuits d'insomnie. Il aura grugé du temps aux citoyens que ce soit lors des café-rencontres, par la lecture des documents relatifs au projet, ou par la rédaction de commentaires comme celui-ci. Ce temps nous est volé. C'est du temps qu'on doit mettre pour sauvegarder notre qualité de vie plutôt que d'en profiter avec notre famille, nos enfants, ou à faire des choses qui nous tiennent à cœur. C'est du temps perdu pour quelque chose qu'on nous impose, que nous n'avons pas demandé.

Bien sûr, le promoteur prévoit des compensations dont un programme de maintien des valeurs des résidences. Est-ce suffisant? Assurément que non. Les compensations minières ne tiennent pas compte du temps, du stress, de la frustration et de tous les autres impacts négatifs vécus avant et après l'exploitation de la mine. Donc, le stress vécu depuis 2012 par un citoyen ne sera donc pas considéré depuis tout ce temps. Suivant l'image de Malartic qui prévoit un dédommagement pécunier annuels pour, entre autres, le stress et les troubles de sommeil causés par les sautages, la poussière, et autres²¹. Advenant que ces problèmes perdurent après la fermeture de la mine ou qu'ils entraînent d'autres problèmes (ex : dépression), seront-ils reconnus et compensés par la minière? À priori, non. Quant à la valeur des propriétés, la mine offre de racheter les propriétés à la valeur marchande plus une majoration en pourcentage. Par contre, si je souhaite avoir la même chose que je possède actuellement (superficie de terrain, superficie habitable, emplacement à distance de la ville, etc.), le montant offert par la mine ne sera pas suffisant. La compensation devrait être une valeur de remplacement.

Au final, je me permets de reprendre le questionnaire d'un voisin : « Pourquoi est-ce que je devrais perdre de l'argent et du temps pour ce projet qui ne me sera en rien bénéfique personnellement? »

²¹ Mine Canadian Malartic. (2020). *Guide de cohabitation visant l'atténuation et la compensation des impacts et l'acquisition des propriétés à Malartic.*